

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007005

Signataire : MG/MD

OBJET : Avenant n°1 à la convention entre la ville d'Aubervilliers et le Club Municipal Omnisports

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°232 du 24/11/2005,

Vu la convention entre la commune d'Aubervilliers et le CMA Omnisports signée le 25/11/2005 pour les années 2006 à 2008,

Considérant l'intérêt des actions communes mises en place par les deux associations, notamment l'organisation d'ateliers scientifiques, de conférences, d'actions éducatives autour d'évènements sportifs (coupe du monde de Rugby, etc...),

Considérant que la salle de réunion mise à disposition du CMA Ominisports peut-être prêtée à titre gracieux, pour l'organisation de réunions,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer avec le CMA Omnisports et l'APDIDF, association « Les Petits Débrouillards d'Ile de France », l'avenant n°1 à la convention triennale signée le 25 novembre 2005 par le maire et la présidente du CMA Omnisports.

Le Maire